

Département du Val
d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de Vauréal

MAIRIE DE SAGY

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 095-219505351-20261013-2026CM1310N3-DE

Extrait du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal

Date de convocation
26 septembre 2026

**Date d'affichage
(ODJ)**
26 septembre 2026

**Date d'affichage
(Liste des délibérations) :**
13 octobre 2026

**Nombre de Conseillers
en exercice :**

15

Présents :

14

Votants :

15

OBJET :

N°2026CM1310N3 :

Désignation d'un
représentant pour la
Commission Locale
d'Évaluation des
Charges Transférées
(CLECT)

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours auprès du tribunal
administratif de Pontoise
dans un délai de 2 mois à
compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application
informatique « Télécours
citoyen » accessible par le
site internet
<http://www.telerecours.fr>
Les voies et délais de
recours pourraient être
complétées par le recours
administratif

Le mardi treize octobre deux mille vingt-six, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, à dix-neuf heures, sous la présidence de Guy PARIS,

Présents : Guy PARIS, Aline BOUDIN, Alain BÉZARD, Clémence MARCHAND, Régis RICORDEAU, Audrey HERMANN, Jean-Philippe WORMS, Marion KERN, Daniel DEVAUCHELLE, Isabelle MARTIN-FINET, Julien SAILLE, Julie GANGLOFF, Thibaud CHARAMELET, Émilie LARNICOL

Absent excusé : Steeve MELLOULI donne pouvoir à Guy PARIS

Régis RICORDEAU est élu secrétaire de séance.

Guy PARIS, Maire, explique que dans le cadre de la mise en place de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Vexin Centre, il convient de procéder à la désignation de ses membres à la suite de l'installation du nouveau Conseil Communautaire.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant au sein de cette commission

Considérant la proposition de Guy PARIS, de se représenter en tant que membre de la CLECT pour la commune de Sagy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention (Guy PARIS) :

Désigne Monsieur PARIS Guy, comme représentant de la Commune de Sagy

Dit que la présente délibération sera adressée à :
- Contrôle de légalité – Préfecture du Val d'Oise – CCVC -

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance,

Régis RICORDEAU

Le Maire,

Guy PARIS

